

Compte rendu de la séance du 11 avril 2017

Délibérations du conseil:

Création d'un emploi avenir (DE 2017 021)

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide la création de 1 poste en emploi d'avenir à compter du 10 avril 2017.

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Agent polyvalent en milieu rural	35h	smic horaire

- Autorise par conséquent, Madame le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Recrutement emploi avenir (DE 2017 022)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en partenariat avec Pôle Emploi, trois candidats ont été reçus par la commission créée à cet effet. Deux candidats ont été retenus et ont effectué un stage d'une semaine aux ateliers municipaux avec l'Adjoint Technique.

Monsieur VIGUIE Kévin a été retenu au terme du stage, Pole Emploi est averti. Il a commencé son travail le 10/04/2017.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve et valide cette décision.

Vote des taux communaux 2017 (DE 2017 023)

Madame Le Maire propose une hausse encadrée des taux d'imposition au vu des investissements que la commune va effectuer.

- Taxe d'Habitation : 6,25 %
- Taxe Foncier Bâti : 6,03 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 35,61%

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame Le Maire.

Vote du budget M14 2017 (DE 2017 024)

Madame Le Maire, présente au Conseil Municipal un budget M14 équilibré en dépenses et en recettes

Fonctionnement dépenses/recettes	:	725 225 €
Investissement dépenses/recettes	:	1 006 815 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents

Vote du budget M40 - 2017 (DE 2017 025)

Madame Le Maire, présente au Conseil Municipal un budget M40 équilibré en dépenses et en recettes

Fonctionnement dépenses/recettes	:	197 698 €
Investissement dépenses/recettes	:	118 490 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents

Vote du budget lotissement -2017 (DE 2017 026)

Madame Le Maire, présente au Conseil Municipal un budget lotissement équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement dépenses/recettes	:	333 198 €
Investissement dépenses/recettes	:	306 639 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents

Service ADS:

Bilan fait à 3 mois d'utilisation des services d'instruction des documents d'urbanisme. Il a été bien re-spécifié que les services ADS ne reçoivent pas dans leurs locaux les demandeurs et qu'ils ne prennent pas d'appels de leur part. Toutes les demandes concernant les dossiers en cours doivent passer obligatoirement par le secrétariat Mairie.